

Arrêté N° 2017_00807_VDM

ARRÊTÉ MUNICIPAL LISTANT LES IMMEUBLES CONCERNES

PAR LA CAMPAGNE DE RAVALEMENT DENOMMEE

« ENDOUME »

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

Vu l'arrêté n°12/052/SG précisant les dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation en matière de ravalement de façades,

Vu le règlement communal de la publicité, des enseignes et pré-enseignes de la Ville de Marseille, en vigueur,

Vu les documents d'urbanisme de la Ville de Marseille, en vigueur,

Considérant que le présent arrêté a pour objet de lister les immeubles concernés par la campagne d'injonction de ravalement de façade « **ENDOUME** »,

Considérant que la façade des immeubles donnant sur l'axe « **ENDOUME** », ainsi que la (les) façade(s) en retour desdits immeubles, formant un angle entre cet axe et les autres voies de circulation, ont fait l'objet d'un constat,

Considérant que la propreté de chaque immeuble donne lieu à un classement dans deux catégories : état de propreté satisfaisant et état de propreté non satisfaisant,

Considérant que tout immeuble classé dans la catégorie état de propreté non satisfaisant fait l'objet d'une lettre d'injonction de ravalement de façades,

ARRETONS

ARTICLE 1^{er}

L'ensemble des immeubles figurant dans la liste en annexe font l'objet de la campagne d'injonction de ravalement de façade « **ENDOUME** ».

ARTICLE 2

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

Robert ASSANTE

Monsieur l'Adjoint délégué à
l'Environnement, au Ravalement de façade,
au Patrimoine Municipal, au Relations avec
l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération
Marseillaise, au Patrimoine Municipal hors
Équipements Publics

Signé le : 19 juin 2017

ANNEXE n° 1 de l'Arrêté Municipal**AXE DE RAVALEMENT « ENDOUME »**

N° de parcelle	N° de voie	Type de voie	Libellé de voie	Arrdt	Ville
207835 A0113	7	rue	d'Endoume	13007	MARSEILLE
207835 A0109	15	rue	d'Endoume	13007	MARSEILLE
207835 A0108	17	rue	d'Endoume	13007	MARSEILLE
207835 A0107	19	rue	d'Endoume	13007	MARSEILLE
207835 A0145	22-24	rue	d'Endoume	13007	MARSEILLE
207835 A0136	35	rue	d'Endoume	13007	MARSEILLE
207835 E0173	38	rue	d'Endoume	13007	MARSEILLE
207835 E0172	40	rue	d'Endoume	13007	MARSEILLE
207835 E0004	41	rue	d'Endoume	13007	MARSEILLE

ANNEXE n° 1 de l'Arrêté Municipal**AXE DE RAVALEMENT « ENDOUME »**

N° de parcelle	N° de voie	Type de voie	Libellé de voie	Arrdt	Ville
207835 E0023	49	rue	d'Endoume	13007	MARSEILLE
207835 E0169	50	rue	d'Endoume	13007	MARSEILLE
207835 E0024	51	rue	d'Endoume	13007	MARSEILLE
207835 E0025	53	rue	d'Endoume	13007	MARSEILLE
207835 E0155	56	rue	d'Endoume	13007	MARSEILLE
207835 E0154	58	rue	d'Endoume	13007	MARSEILLE
207835 E0153	60	rue	d'Endoume	13007	MARSEILLE
207835 E0021	17	place	Joseph Etienne	13007	MARSEILLE
207835 E0170	3	rue	Sauveur Tobelem	13007	MARSEILLE
207835 E0166	5	rue	Sauveur Tobelem	13007	MARSEILLE